

Déviation de Beynac – Arrêté préfectoral

1 DOCUMENT - Publié le 02 juillet 2020

Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental, vient de découvrir dans la presse l'arrêté préfectoral portant prescriptions de démolition des travaux réalisés dans le cadre du contournement de Beynac.



20200702_CP_Beynac.pdf
(.pdf, 123,9 Ko)



TÉLÉCHARGER

À cette occasion le Département relève que :

- › contrairement à ce que précise l'article 21 de l'arrêté, celui-ci ne lui a pas été notifié à cette heure,
- › au regard de l'abondance des dispositions arrêtées, une analyse détaillée des prescriptions sera faite dans les jours qui viennent par les services du Département,
- › une lecture rapide permet de conclure à l'impossibilité manifeste de réaliser les travaux de remise en état du site dans les délais fixés par la cour administrative d'appel de Bordeaux.